

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 5 avril 2016

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 5 avril 2016

Date de la convocation : 29 mars 2016

Heure d'ouverture de la séance : 19 heures 00

Heure de la clôture : 21h30

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Mickaël GOUTAZ, Jean-Pierre PASUTTO, Marie-France CHARPENTIER, Julien MOREL, Fabien COUTURIER, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, André DERISOUD,

Excusé : Stéphanie MATTANA, Christian JACQUEMOUD

Absent : Stéphane BURDIN

Pouvoir : Stéphanie MATTANA a donné pouvoir à Fabien COUTURIER

Secrétaire de séance : Julien MOREL

1. Approbation du compte rendu du vendredi 4 mars 2016:

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu tel que présenté.

2. Lecture des décisions du maire :

Aucune décision du maire n'a été prise.

3. Budget principal

 **Compte administratif :**

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve les résultats d'exécution constatés au compte administratif 2015 :

	Fonctionnement	Investissement
	(en €)	(en €)
Recettes	356 363.04	573 018.34
Dépenses	319 038.50	600 121.67
Résultat 2015	37 324.54	-27 103.33
Résultat antérieur reporté	133 874.43	-4 853.67
Part affecté à l'investissement 2015	11 462.00	/
Résultat à la clôture de l'exercice 2015	159 736.97	-31 957.00

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 5 avril 2016

Compte de gestion :

Le Conseil Municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'Instruction M14
- Vu les prévisions et réalisations de l'exercice 2015
- Vu le compte administratif 2015,
- Vu l'exécution du budget 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Approuve les résultats d'exécution constatés au compte de gestion 2015 dressé par le comptable qui appelle ni observation, ni réserve.

Affectation de résultats :

Le Conseil Municipal

- Vu l'Instruction M14
- Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2015 constaté au Compte Administratif, de la section fonctionnement, s'élevant à la somme de 159 736.97€ et de la section investissement s'élevant à la somme de -31 957.00€
-

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2015 comme suit :

- **73 445.97€** au **compte 1068 de la section d'investissement** du budget primitif 2016
- **86 291.00€** au **compte 002 de la section fonctionnement** du budget primitif 2016.

Taux des taxes locales 2016

Le Conseil Municipal

- Vu l'état n° 1259 Mi établi par les services fiscaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide le taux des taxes locales pour l'année 2016 ; leur pourcentage est le suivant :

➤ Taxe d'habitation :	14.80%
➤ Taxe foncière bâti :	8.47%
➤ Taxe foncière non bâti :	38.27%
➤ Cotisation Foncière des Entreprises :	23.04%

Budget primitif 2016 :

Lecture est donnée au Conseil Municipal du projet de Budget Primitif 2016, établi par la commission finance :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve, le budget primitif 2016, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

Section fonctionnement : 417 362.00€

Section investissement : 330 841.97€

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 5 avril 2016

4) Budget de l'eau :

 Compte administratif :

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve les résultats d'exécution constatés au compte administratif 2015 :

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Recettes	96 117.95	15 914.69
Dépenses	38 303.58	17 228.69
Résultat 2015	57 814.37	-1 314.00
Résultat antérieur reporté	35 266.28	-4 909.29
Part affecté à l'investissement 2015	15 000.00	/
Résultat à la clôture de l'exercice 2015	78 080.65	-6 223.29

 Compte de gestion :

Le Conseil Municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'Instruction M49
- Vu les prévisions et réalisations de l'exercice 2015
- Vu le compte administratif 2015,
- Vu l'exécution du budget 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Approuve les résultats d'exécution constatés au compte de gestion 2015 dressé par le comptable qui appelle ni observation, ni réserve

 Affectation de résultats :

Le Conseil Municipal

- Vu l'Instruction M49
- Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2015 constaté au Compte Administratif, de la section fonctionnement, s'élevant à la somme de 78 080.65€ et de la section investissement s'élevant à la somme de -6 223.29€
-

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2015 comme suit :

- **40 223.29€** au **compte 1068** de la **section d'investissement** du budget primitif EAU 2016,
- **37 857.36€** au **compte 002** de la **section fonctionnement** du budget primitif EAU 2016.

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY**

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 5 avril 2016

 Budget primitif 2016 :

Lecture est donnée au Conseil Municipal du projet de Budget Primitif 2016, établi par la commission finance :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve, le budget primitif 2016, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

Section fonctionnement : 118 672.05€

Section investissement : 208 387.98€

5) Urbanisme :

Cub 07429116X0008 FROUX Romy 750 col de Leschaux 74320 SEVRIER

Parcelles : A 877/878/879/880

Adresse : 356 route de Martian

Cu opérationnel : changement de situation d'un bâtiment agricole en surface habitable

Cua 07429116X0009 SCP PELLIER 13 chemin du Levant 01210 FERNEY VOLTAIRE

Parcelle : A 190

Adresse : 179 rue du Cardelet

Cu d'information

6) Question diverse :

 Transport scolaire :

Une nouvelle facture de la Communauté de Commune du Val des Usses est arrivée au SIVOS, pour couvrir des frais kilométriques non pris en compte par le Conseil Départemental. Il s'agit de la boucle de Chatenod sur Vancy et de l'arrêt d'Héry sur Chessenaz.

Les élus font remarquer que la commune s'est pliée aux différentes demandes de la Communauté de Communes du Val des Usses : élargissement du carrefour route de Chatenod/route du Marteret, mise en place de panneau d'interdiction en fonction des horaires du passage du car et mise en place d'un abri bus.

Monsieur le Maire propose de prendre un RDV avec le service transport du Conseil départemental et le président de la Communauté de communes du Val des Usses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Julien MOREL



Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD

